



# Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles de CAULNES



## Candidature à la Formation BP Responsable d'Entreprise Agricole LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- Dossier de candidature
- 1 -Photos d'identité
- Photocopie lisible de la carte nationale d'identité (recto-verso) ou passeport, **en cours de validité**
- C.V.
- Photocopie du ou des diplôme(s) obtenu(s)
- Copie de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense, pour les Français de moins de 25 ans  
ou Attestation individuelle d'exemption de la journée d'appel de préparation à la défense.
- Un relevé de carrière à demander à :  
l'Assurance Retraite – CARSAT Bretagne - 236 rue de Chateaugiron – 35030 RENNES CEDEX 9  
Tél. 3960  
ou à la M.S.A.  
Indiquer votre n° de Sécurité Sociale.
- Attestation de responsabilité civile

### *Selon les situations :*

- Notification d'indemnisation par le Pôle Emploi
- Travailleur Handicapé : Décision d'accord Reconnaissance de la qualité de Travailleur Handicapé, par la MDPH
- Bénéficiaire du RSA : Attestation de paiement de la CAF

### **Pour les candidats sous statut de Demandeur d'emploi, inscrits au Pôle Emploi (pour éligibilité sur le Programme Qualif Emploi Bretagne)**

#### **Document de validation du projet professionnel, prescription de stage :**

(Document exigé au moment du recrutement)

- Pour les jeunes de moins de 26 ans :
  - Prescription de stage délivrée par :
    - la Mission Locale
    - Ou Cap Emploi si le jeune est reconnu travailleur handicapé
    - Ou Pôle Emploi si le jeune n'est pas suivi par une Mission Locale et qu'il ne connaît pas de difficultés particulières nécessitant une orientation vers une Mission Locale pour un accompagnement renforcé
- Pour les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans :
  - Document du Pôle Emploi attestant la validation de leur projet professionnel, par exemple :
    - « Construction et validation d'un projet de formation »
    - « Projet personnalisé d'Accès à l'Emploi »